

DEC130235DAJ

Décision portant renouvellement des fonctions de M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° 100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n°110415DAJ du 28 mars 2011 portant nomination de M. Arnaud LALO aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Malte ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Arnaud Lalo est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS à Malte, pour une durée de 2 ans, à compter du 24 janvier 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Alain Fuchs